

***UICN, Union internationale pour
la conservation de la nature et de
ses ressources,
Gland***

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des
comptes consolidés au 31 décembre 2023

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de

UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (l'association) et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, les comptes consolidés des revenus et dépenses, les comptes consolidés des fonds et réserves, les comptes consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre information

Les comptes consolidés du groupe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes consolidés dans son rapport daté du 26 mai 2023.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil relatives aux comptes consolidés

Le Conseil est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Utilisation de ce rapport

Ce rapport est une traduction française du rapport original préparé en anglais en date du 15 mai 2024 à l'attention du Conseil.

Ce rapport a été préparé à titre informatif uniquement et n'a aucune valeur juridique.

Deloitte SA

Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lisa Watson
Expert-réviseur agréé

Genève, le 15 mai 2024
FBR/LWA/rex

Annexes :

- Comptes consolidés (le bilan consolidé, les comptes consolidés des revenus et dépenses, les comptes consolidés des fonds et réserves, les comptes consolidés des flux de trésorerie, l'annexe aux comptes consolidés)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	2
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	5
I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ.....	6
II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS.....	6
III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME	13
IV. ACTIFS FINANCIERS	13
V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	13
VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION	14
VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL	14
VIII. CRÉANCES ENVERS/À PAYER À DES ORGANISATIONS PARTENAIRES	15
IX. AVANCES AUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET AUX BÉNÉFICIAIRES	15
X. CRÉANCES PROVENANT DES FONDS DE DONATEURS.....	15
XI. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET.....	16
XII. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES	17
XIII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17
XIV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18
XV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	18
XVI. OBLIGATIONS ENVERS LES FONDS DE PENSION	18
XVII. AVANCES DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES.....	19
XVIII. PROVISIONS	19
XIX. REVENU DIFFÉRÉ.....	19
XX. EMPRUNT POUR EXTENSION DU BÂTIMENT.....	20
XXI. FONDS ET RÉSERVES NON AFFECTÉES	20
XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	21
XXIII. FRAIS D'AUDIT.....	21
XXIV. PARTIES LIÉES.....	21
XXV. PERSONNEL.....	23
XXVI. BAUX D'EXPLOITATION	23
XXVII. GARANTIES BANCAIRES	23
XXVIII. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	23
ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES.....	24

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	91 858	58 229
Actifs financiers	IV	15 274	16 020
Cotisations à recevoir (nettes)	VI	1 133	1 011
Créances envers le personnel	VII	581	276
Créances envers les organisations partenaires	VIII	230	367
Avances aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires	IX	33 977	9 825
Palements anticipés		1 008	1 406
Créances provenant de donateurs	X	7 041	4 497
Créances provenant des accords de projet	XI	16 256	18 108
Créances provenant des accords-cadres	XII	509	1 417
Autres créances		2 011	1 669
Total actifs à court terme		169 878	158 576
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XIII	22 407	23 784
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIV	296	365
Total actifs immobilisés		22 703	24 149
TOTAL ACTIFS		192 581	182 725
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations de Membres payées d'avance		3 021	2 341
Dettes fournisseurs et charges à payer	XV	14 310	15 994
Charges sociales à payer		898	426
Dettes envers les organisations partenaires	VIII	-	105
Avances sur les accords de projet	XI	118 295	104 149
Revenus non affectés différés	XIX	3 373	6 758
Revenus différés liés aux bâtiments	XIX	470	471
Emprunt pour nouveau bâtiment	XX	179	175
Avances des organisations hébergées	XVII	269	184
Autres passifs à court terme		849	824
Total passifs à court terme		141 644	131 427
Provisions			
Provisions pour congés payés et rapatriement		2 200	2 001
Indemnités de départ du personnel	XVII	1 536	2 018
Autres provisions		829	1 145
Total provisions		4 565	5 164
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XXI	12 776	13 402
Emprunt pour nouveau bâtiment	XXI	12 048	12 294
Total passifs à long terme		24 824	25 696
Fonds et réserves			
Réserves affectées	XIX	3 410	2 942
Réserves non affectées	XIX	20 644	20 026
Total fonds et réserves		24 054	22 968
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		192 581	182 725

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

En milliers de CHF

En milliers de \$

		2023			2022		
	Notes	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des Membres		13 425	-	13 425	13 463	-	13 463
Retenue d'impôt sur le revenu du personnel		1 806	-	1 806	1 671	-	1 671
Revenus d'accords		1 130	127 808	128 938	200	124 262	124 462
Revenus d'accords-cadres	Annex A	13 132	1 996	15 128	12 430	1 317	13 747
Autres produits d'exploitation	XXII	4 830	323	5 153	4 426	1 854	6 280
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		34 323	130 127	164 450	32 190	127 433	159 623
ALLOCATIONS INTERNES							
Contributions non affectées aux projets		(2 679)	2 679	-	(2 292)	2 292	-
Refacturation interne entre projets		48 593	(48 593)	-	42 667	(42 667)	-
Autres affectations internes		125	(125)	-	1 797	(1 797)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		46 037	(46 037)	-	42 172	(42 172)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		62 943	10 749	73 692	58 684	9 800	68 484
Consultants		2 336	21 803	24 139	1 726	22 135	23 861
Subventions à des partenaires		452	9 670	10 121	323	14 167	14 490
Voyages		2 734	12 834	15 569	2 134	11 848	13 982
Ateliers et conférences		307	3 463	3 770	301	3 651	3 952
Frais de publications et impression		503	2 054	2 558	365	2 710	3 075
Frais de bureau et administratifs généraux		3 207	5 609	8 815	3 140	5 722	8 862
Véhicules & équipements – frais & entretien		1 048	11 263	12 311	1 070	10 570	11 640
Frais ou coûts professionnels		476	2 569	3 045	489	1 703	2 192
Dépréciation et amortissement		2 133	3	2 136	2 050	63	2 113
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		76 139	80 017	156 156	70 282	82 369	152 651
EXCÉDENT NET DES OPÉRATIONS		4 223	4 071	8 294	4 080	2 892	6 972
AUTRES REVENUS – DÉPENSES							
Produits des intérêts	XX	745	550	1 295	440	10	450
Frais financiers	XX	(449)	(213)	(662)	(567)	(190)	(757)
Gains (pertes) nets sur actifs financiers	IV	331	-	331	(1 663)	-	(1 663)
Gains (pertes) nets de change		(2 332)	(5 268)	(7 600)	(1 294)	(2 600)	(3 894)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets		-	(1 730)	(1 730)	-	(369)	(369)
Mouvements nets des provisions et radiations		(1 432)	2 590	1 158	(1 012)	257	(755)
TOTAL AUTRES REVENUS – DÉPENSES		(3 137)	(4 071)	(7 208)	(4 096)	(2 892)	(6 988)
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		1 086	-	1 086	(16)	-	(16)

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

En milliers de CHF

	Solde au 1er janvier	Résultats de l'année	Affectations	Utilisations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre
2023						
Réserves affectées						
Réserve pour assemblée statutaire	828	-	515	-	-	1 343
Autres réserves affectées	1 209	-	187	(234)	-	1 162
Fonds de rénovation	905	-	-	-	-	905
Total réserves affectées	2 942	-	702	(234)	-	3 410
Réserves non affectées						
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents accumulés	11 405	1 086	(702)	234	-	12 023
Total réserves non affectées	17 595	(2 377)	-	-	(153)	15 065
Total réserves	22 968	1 086	-	-	-	24 054
2022						
Réserves affectées						
Réserve pour assemblée statutaire	328	-	500	-	-	828
Autres réserves affectées	1 147	-	326	(1 045)	781	1 209
Fonds de rénovation	905	-	-	-	-	905
Total réserves affectées	2 380		826	(1 045)	781	2 942
Réserves non affectées						
Réserve de conversion de devises	-	-	-	-	-	-
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents accumulés	11 983	1 003	-	(800)	(781)	11 405
Total réserves non affectées	20 604	1 003	-	(800)	(781)	20 026
Total réserves	22 984	1 003	826	(1 845)	-	22 968

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2023

En milliers de CHF

	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		1 086	(16)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XIII	2 000	1 940
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XIV	151	113
Augmentation / (diminution) provisions pour congés payés		199	(305)
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVIII	(482)	47
Augmentation / (diminution) autres provisions		(316)	80
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	(226)	(296)
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VII	(115)	(193)
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VIII	(335)	240
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	(7 402)	(8 965)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(40)	115
(Augmentation) / diminution créances des donateurs	X	1 771	(228)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	XI	(2 662)	(3 709)
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	XII	(509)	640
(Augmentation) / diminution des autres créances		331	(453)
Augmentation / (diminution) cotisations payées d'avance		680	(364)
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XV	(1 684)	2 814
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		472	(300)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	XI	14 146	21 442
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		25	572
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XVII	85	(37)
(Augmentation) / diminution des actifs financiers		(1 776)	2 536
Augmentation / (diminution) des produits constatés d'avance courants	XIX	(3 385)	3 626
Augmentation / (diminution) des produits différés	XIX	(462)	(456)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XIII	(17)	4
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		1 535	18 847
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XIII	(629)	(1 132)
Produits de cession d'immobilisations		22	11
Achat d'actifs incorporels	XIV	(82)	(227)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(698)	(1 348)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Remboursement de prêt	XX	(401)	(401)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(401)	(401)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		445	17 098
Trésorerie en début d'exercice	III	91 413	74 316
Trésorerie en fin d'exercice	III	91 858	91 414

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code Suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Dans certains pays, plusieurs bureaux de projet peuvent exister.

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives
 - Bureau national du Myanmar
 - Bureau national du Népal
 - Bureau national du Pakistan
 - Bureau national du Sri Lanka
 - Bureau national de Thaïlande
 - Bureau national du Viet Nam

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau de projet d'Éthiopie
 - Bureau national du Kenya
 - Bureau de projet du Malawi
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau national du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
 - Bureau de projet du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Bureau régional pour l'Europe (Allemagne)
- Centre de coopération pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Amérique du Nord
 - Bureau régional pour l'Amérique du Nord (États-Unis)
 - Bureau de représentation et mission permanente auprès des Nations Unies (New York)
- Bureau régional pour l'Océanie
 - Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet de la Barbade
 - Bureau de projet du Costa Rica
 - Bureau national du El Salvador
 - Bureau national du Guatemala
 - Bureau national du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
- Bureau de Cambridge (Royaume-Uni)
- Région Afrique occidentale et centrale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau de projet du Tchad
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau de projet de Guinée
 - Bureau national de Guinée Bissau
 - Bureau national du Mali
 - Bureau national de Mauritanie
 - Bureau de projet du Niger
 - Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale
 - Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
 - Bureau de projet d'Arabie Saoudite

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association (inactif)

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chaque pays où l'UICN est présente utilise des livres de comptes distincts. La monnaie de fonctionnement de chaque pays est sa monnaie nationale, à l'exception des bureaux situés aux Fidji (USD), au Costa Rica (USD) et en Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement est mieux adaptée à l'environnement économique local.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau.
- À l'exception des immobilisations qui sont évaluées à leur valeur historique, les soldes en devises autres que le franc suisse figurant au bilan consolidé sont convertis en CHF au taux de change de fin d'année et le gain ou la perte nette non réalisée qui en résulte est inclus dans le compte de résultat en tant que gains et pertes nets de change.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des Membres, des contributions de la part des donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des Membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres sans restriction est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Dans le cas où des revenus d'accords-cadres ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année civile, ils sont comptabilisés comme revenus différés.

Les revenus des accords-cadres affectés sont enregistrés en tant que revenus des accords de projets et sont comptabilisés au fur et à mesure que les dépenses sont engagées et que les conditions sont remplies.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout au long du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte de résultat consolidé. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposées par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avances des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue d'impôt sur le revenu du personnel

Les employés non suisses résidant en Suisse sont exemptés de payer des impôts sur leurs revenus de l'UICN en vertu d'un accord fiscal entre l'UICN et le gouvernement suisse, entré en vigueur le 1er janvier 1987. Afin de garantir un traitement équitable entre le personnel suisse et non suisse au siège, une taxe interne est prélevée sur les employés non suisses résidant en Suisse. Cette taxe est indiquée comme « Retenue d'impôt sur le revenu du personnel » dans le compte de résultat consolidé et est classée comme revenu non affecté.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non affectées et les dépenses de projet sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice.

Les partenaires de mise en œuvre sont engagés pour des activités de projet spécifiques et les dépenses sont enregistrées :

- Selon un rapport financier présentant les dépenses engagées au cours de la période

- Si les rapports financiers des partenaires de mise en œuvre ne sont pas disponibles à la fin de l'année, les dépenses sont comptabilisées sur la base de l'estimation fournie par le partenaire et incluses dans les comptes créditeurs et les charges à payer, et le solde du partenaire de mise en œuvre est réduit.

7. Refacturation interne entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects financés par les accords de projet sont refacturés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers, sont constatés dans le compte de résultat où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs acquis

L'acquisition d'immobilisations corporelles est enregistrée au coût historique et capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte de résultat sur la durée d'utilisation de l'actif en appliquant le taux d'amortissement sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

d) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation, sur la base suivante :

Matériel informatique	3-5 ans
Véhicules	4-7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4-7 ans
Rénovations d'immeuble	10-20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 2 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés à l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, en fonction du solde impayé à la clôture de l'année.

Cotisations non réglées depuis :

Trois ans ou plus	100 %
Deux ans	67 %
Un an	33 %

La provision pour arriérés de cotisations de certains États Membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des Membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou par vote des Membres.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Mouvements nets des provisions et radiations

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Provisions pour congés payés

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus ou avancés par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux/des organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves affectées

Les réserves affectées sont des fonds mis de côté sur les réserves non affectées pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les assemblées statutaires

Les réserves pour les assemblées statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature de l'UICN à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Le Fonds de rénovation est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves affectées

Les autres réserves affectées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

b) Réserves non affectées

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non affectées.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2023	2022
Afrique occidentale et centrale	1 567	3 096
Afrique orientale et australe	3 500	3 693
Amérique du Nord	2 164	813
Amérique du Sud	314	493
Asie	1 942	3 555
Asie occidentale	1 502	1 251
Europe	605	13 693
Europe de l'Est et Asie centrale	63	190
Méditerranée	511	1 098
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	4 841	2 439
Océanie	2 238	3 383
Royaume-Uni	197	242
Siège	72 414	57 468
Solde au 31 décembre	91 858	91 414

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2023	2022
Obligations	9 055	7 497
Produits structurés	543	285
Actions	2 909	2 562
Microfinance	845	1 514
Autres investissements	1 922	1 640
Solde au 31 décembre	15 274	13 498

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a enregistré un gain sur actifs financiers de CHF 331 (2022 – perte de CHF 1 663).

Au 31 décembre 2023, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 42 (2022 – CHF 1 459), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Il n'y avait aucun engagement de contrat de change à terme au 31 décembre 2023.

Les engagements suivants en matière de contrats de change à terme existaient au 31 décembre 2022 :

	Autre devise	CHF	Date d'échéance
Conversion d'USD en CHF	1 260	1 232	10.02.2023
Conversion d'EUR en CHF	1 450	1 380	20.01.2023

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2023	2022
Cotisations brutes à recevoir	2 965	1 922
Provision pour arriérés	(1 832)	(1 015)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 133	907

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite dans la note II.11 (a).

2023

	2021 et avant	2022	2023	Total
États Membres	239	355	1 118	1 712
Agences gouvernementales	90	85	153	328
Autorités infranationales	-	-	17	17
Organisations des peuples autochtones	-	9	12	21
ONG internationales	7	51	111	169
ONG nationales	74	200	307	581
Affiliés	5	69	63	137
Total des cotisations à recevoir	415	769	1 781	2 965
Provision pour arriérés de cotisations	(415)	(618)	(799)	(1 832)
Cotisations nettes à recevoir	0	151	982	1 133

2022

	2020 et avant	2021	2022	Total
Total des cotisations à recevoir	171	441	1 310	1 922
Provision pour arriérés de cotisations	(171)	(304)	(540)	(1 015)
Cotisations nettes à recevoir	0	137	770	907

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2023	2022
Solde au 1er janvier	1 015	1 539
Augmentation de/(prélèvement sur) la provision	821	574
Radiation contre la provision	(4)	(1 098)
Solde au 31 décembre	1 832	1 015

VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2023	2022
Avances nettes pour voyages	551	435
Avances sur traitement et prêts au personnel	30	31
Solde au 31 décembre	581	466

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

VIII. CRÉANCES ENVERS/À PAYER À DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Ce solde représente les montants en suspens, dus par ou envers les organisations partenaires associées à l'UICN, au 31 décembre. Le solde à fin décembre 2022 représente une somme à payer à Ramsar de CHF 105 (2021 – créance de CHF 135).

	2023	2022
Secrétariat de la Convention RAMSAR	230	(105)

IX. AVANCES AUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET AUX BÉNÉFICIAIRES

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2023	2022
Afrique occidentale et centrale	5 791	6 013
Afrique orientale et australe	7 669	5 304
Amérique du Nord	1 016	679
Amérique du Sud	118	-
Asie	4 951	3 338
Asie occidentale	601	1 115
Europe	1 356	-
Europe de l'Est et Asie centrale	114	46
Méditerranée	-	60
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	1 169	879
Océanie	3 156	918
Royaume-Uni	111	(13)
Siège	7 925	8 236
Solde au 31 décembre	33 977	26 575

Le Siège gère un nombre important de programmes de subventions. Bien que les programmes soient gérés par le Siège, les subventions elles-mêmes sont accordées à des organisations du monde entier. Les subventions sont enregistrées comme des avances aux partenaires d'exécution jusqu'à ce que les dépenses engagées par les bénéficiaires soient déclarées comme dépensées à l'UICN.

X. CRÉANCES PROVENANT DES FONDS DE DONATEURS

Les créances sur les fonds de donateurs représentent les demandes de fonds envoyées aux donateurs. La créance est nette de provision pour les montants que l'UICN considère comme non régularisables.

	2023	2022
Créances sur les fonds de donateurs	7 427	9 214
Provision pour créances douteuses	(386)	(402)
Solde au 31 décembre	7 041	8 812

XI. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2023	2022
Créances des accords de projet	16 256	13 594
Avances des accords de projet	(118 295)	(104 149)
Solde au 31 décembre	(102 039)	(90 555)

Les créances des accords de projet sont présentées nettes de provisions pour les montants que l'UICN a jugés douteux auprès des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

	2023	2022
Créances des accords de projet	16 958	16 354
Provision pour créances douteuses	(702)	(2 760)
Solde au 31 décembre	16 256	13 594

Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses est financée par des revenus sans restriction et couvre les projets pour lesquels les négociations sont toujours en cours mais pour lesquels l'UICN estime qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires auprès des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement des créances douteuses

	Notes	2023	2022
Solde au 1er janvier			
Provision pour fonds de projet à recevoir	XI	2 760	2 251
Provision pour fonds à recevoir des donateurs	X	402	1 063
		3 162	3 314
Ajouts aux provisions		1 494	683
Utilisation de provisions		(3 568)	(835)
Solde au 31 décembre		1 088	3 162
Comprenant			
Provision pour fonds de projet à recevoir	XI	702	2 760
Provision pour fonds à recevoir des donateurs	X	386	402
		1 088	3 162
		2023	2022
Région			
Afrique occidentale et centrale		99	300
Afrique orientale et australe		413	360
Amérique du Nord		5	104
Asie		89	997
Asie orientale		-	6
Océanie		273	279
Siège		209	1 116
Solde au 31 décembre		1 088	3 162

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XII. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2023, il y avait CHF 509 de créances, contre CHF zéro de créances au 31 décembre 2022.

XIII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, moblier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2021	27 178	13 775	5 857	10 197	57 007
Acquisitions	-	-	112	1 020	1 132
Cessions	-	-	-	(213)	(213)
Solde au 31 décembre 2022	27 178	13 775	5 969	11 004	57 926
Acquisitions	-	-	80	549	629
Cessions	-	-	0	(1 095)	(1 095)
Solde au 31 décembre 2023	27 178	13 775	6 049	10 458	57 460
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2021	(11 730)	(9 035)	(2 497)	(9 138)	(32 400)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(280)	(541)	(1 940)
Cessions				198	198
Solde au 31 décembre 2022	(12 274)	(9 610)	(2 777)	(9 481)	(34 142)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(304)	(577)	(2 000)
Cessions			0	1 089	1 089
Solde au 31 décembre 2023	(12 818)	(10 185)	(3 081)	(8 969)	(35 053)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2022	14 904	4 165	3 192	1 523	23 784
Solde au 31 décembre 2023	14 360	3 590	2 968	1 489	22 407

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties selon leur durée d'utilisation estimée suivant la note II.9.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Les revenus différés sont reconnus progressivement sur la durée de vie estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera reprise selon la durée d'utilisation de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 707 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

XIV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels se composent d'un système ERP et d'applications de portail.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2023	2022
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	5 326	5 099
Acquisitions	81	227
Solde au 31 décembre	5 407	5 326
Amortissement :		
Solde au 1er janvier		
Charge de l'exercice	(4 961)	(4 848)
Solde au 31 décembre	(150)	(113)
Valeur comptable nette au 31 décembre	(5 111)	(4 961)

XV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 14 310 au 31 décembre 2023 (2022 – CHF 15 994), CHF 5 352 (2022 – CHF 6 908) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2023	2022
Dettes et charges à payer fournisseurs	8 963	7 505
Charges à payer partenaires d'exécution	5 347	8 489
Solde au 31 décembre	14 310	15 994

XVI. OBLIGATIONS ENVERS LES FONDS DE PENSION

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2023, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant de CHF 10 (2022 – CHF nul).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XVII. AVANCES DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Au 31 décembre 2023, l'UICN détenait des fonds avancés par les organisations hébergées de CHF 269 (2022 – CHF 184).

XVIII. PROVISIONS

Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Indépendamment du droit du travail local, une provision est constituée pour le coût estimé de la cessation d'emploi lorsqu'une décision a été prise de mettre fin au contrat d'un membre du personnel et que cette décision a été communiquée à la personne concernée.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2023	2022
Solde au 1er janvier	2 018	1 971
Augmentation de la provision	1 030	1 046
Utilisation de la provision	(1 512)	(999)
Solde au 31 décembre	1 536	2 018

XIX. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu non affecté différé est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2023	2022
Revenus non affectés différés	3 373	6 758
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 246	2 347
Donations en nature	142	169
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	321	356
	2 709	2 872
Immeuble d'origine du Siège	5 859	6 167
Prêt gouvernemental sans intérêts	4 572	4 799
Total	16 513	20 596
Courant		
Revenus non affectés différés	3 373	6 758
Immeubles :		
Immeuble d'origine	343	308
Extension de l'immeuble	127	162
Total immeubles	470	471
Total revenu différé courant	3 843	7 229
Non courant		
Immeuble d'origine	5 550	5 859
Extension de l'immeuble	7 120	7 508
Total revenu différé à long terme	12 670	13 367
Total revenu différé	16 513	20 596

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée d'utilisation de l'actif acquis ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 9 807 (2022 – CHF 9 974) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 14 379 (2022 – CHF 14 773) (voir la note XX). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XX. EMPRUNT POUR EXTENSION DU BÂTIMENT

Prêt pour l'extension du Siège

	2023	2022
Courant	246	243
Non courant	12 048	12 294
Solde au 31 décembre	12 294	12 537

Le gouvernement Suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010. La juste valeur du prêt est estimée à CHF 9 807 (2022 – CHF 9 974). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2,25 % (2022 – 2,25 %), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 4 572 (2022 – CHF 4 799) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XIX).

La valeur des intérêts qui auraient été payés sur un prêt commercial équivalent, au taux de 2,25 %, est estimée à CHF 324 (2022 – CHF 333). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Produits d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XXI. FONDS ET RÉSERVES NON AFFECTÉES

Réserves affectées

Les allocations et affectations suivantes ont été effectuées sur les réserves affectées :

	2023		2022	
	Allocations	Affectations	Allocations	Affectations
Forums régionaux de la conservation	265	-	250	-
Congrès	250	-	250	-
Fonds de fonctionnement des Commissions	187	-	251	-
Évaluation externe	-	10	75	-
Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN	-	224	-	45
Renforcement institutionnel	-	-	-	1 000
Total	702	234	826	1 045

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

Les autres revenus opérationnels présentés sous les fonds sans restriction du Secrétariat comprennent :

	2023	2022
Revenus locatifs	930	1 005
Frais généraux et de gestion du Secrétariat de la Convention de Ramsar	540	526
Contributions en nature de personnel autres que celles du personnel d'accords-cadres	727	569
Reconnaissance des revenus différés des dons pour les bâtiments de l'UICN	471	467
Parrains de la nature	600	590
Autres revenus externes divers	1 562	1 269
Total	4 830	4 426

XXIII. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2023	2022
Audit des états financiers consolidés	201	216
Autres audits	23	105

XXIV. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services ressources humaines et informatiques.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 443 aux Commissions (2022 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions. Les allocations non dépensées sont incluses sous Autres réserves affectées.

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 6 708 (2022 – CHF 6 935) et effectué des paiements pour CHF 5 812 (2022 – CHF 6 840) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 7 176 (2022 – CHF 6 377). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 540 (2022 – CHF 526) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 365 à TRAFFIC International (2022 – CHF 200) et perçu des frais de CHF 81 (2022 – CHF 94) pour l'hébergement des opérations de TRAFFIC.

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 1 647 pour des projets (CHF 1 385) et USD 275 pour les Parrains de la nature (CHF 231). En 2022, USD 2 241 (CHF 2 069) ont été reçus pour des projets et USD nul (CHF nul) pour Parrains de la Nature.

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2023	2022
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	235 175	100 %	100 %
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne asbl	31.12	EUR	722	100 %	100 %
Associação UICN	31.12	BLR	51	20 %	20 %
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	67	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	MVR	-	100 %	100 %
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte inactif				

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXV. PERSONNEL

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2023	2022
Effectif moyen d'employés durant l'année	1 007	967

XXVI. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2023, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 3 235 (2022 – CH 3 668), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, lesquels expirent d'ici 1 à 5 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et de la maintenance d'un montant de CHF (2022 – CHF 54), expirant d'ici 1 à 5 ans.

XXVII. GARANTIES BANCAIRES

Voici les garanties bancaires de l'UICN en place au 31 décembre 2022 (2021 – CHF 88) en faveur des donateurs de l'UICN :

Pays	Devise	Montant	Montant en CHF
Inde	INR	238	2
Allemagne	USD	25	21
Ouganda	UGX	639 216	141
Allemagne	EUR	30	28
Arabie Saoudite	SAR	2 348	526
			718

Des liquidités d'un montant équivalent sont mises en gage auprès des banques correspondantes.

XXVIII. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événement postérieurs à la clôture.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2023	2023	2022	2022
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Financement- cadre non soumis à restrictions et en nature	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Total Financement- cadre non soumis à restrictions et en nature
Bureau régional pour l'Europe	1 485	-	1 314	413
Centre de coopération pour la Méditerranée	1 389	121	1 486	126
Région Afrique occidentale et centrale	3 507	227	3 316	252
Région Afrique orientale et australe	6 782	276	6 605	259
Région Amérique du Nord	1 062	-	1 043	202
Région Amérique du Sud	1 230	144	1 340	143
Région Asie	6 071	518	6 043	480
Région Asie occidentale	1 908	123	1 239	137
Région Europe de l'Est et Asie centrale	521	60	554	55
Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	5 333	248	4 337	275
Région Océanie	1 163	96	1 402	94
Sous-total - composantes sous-régionales	30 451	1 813	28 679	2 436
Centre de coordination des solutions fondées sur la nature (SfN)	251	250	-	-
Suivi, évaluation et apprentissage	135	55	-	-
Unité mondiale des opérations programmatiques	1 765	-	2 100	200
Sous-total – Soutien programmatique et financier aux centres	2 151	305	2 100	200
Centre pour l'économie et les finances - Direction	211	196	311	214
Agriculture	756	200	-	-
Changements climatiques	971	-	932	-
Économie	920	200	996	212
Entreprises et investissement	793	-	837	-
Unité Finance pour la nature	355	362	129	125
Sous-total – Centre pour l'économie et les finances	4 006	958	3 205	551
Centre pour la société et la gouvernance - Direction	279	196	317	214
Droit de l'environnement	353	-	452	-
Droits de l'Homme dans la conservation	1 025	-	809	-
Eau et terres	670	-	795	212
Patrimoine mondial, culture et jeunesse	1 169	200	942	231
Sous-total – Centre pour la société et la gouvernance	3 496	396	3 315	657
Centre pour les actions de conservation - Direction	284	196	321	214
Actions de conservation des espèces	1 559	-	840	-
Aires protégées et conservées	2 014	-	1 634	-
Forêts et prairies	802	-	747	-
Océan	1 339	9	1 323	10
TRAFFIC	363	365	217	200
Sous-total – Centre pour les actions de conservation	6 361	570	5 082	424
Centre pour la science et les données - Direction	289	296	243	364
Académie de l'UICN	510	-	368	-
Évaluation et connaissance de la biodiversité	1 908	-	1 985	200
Gestion des connaissances, apprentissage et services de bibliothèque	1 107	400	1 610	350
Gestion et assurance de la conservation	250	-	86	-
Science	888	235	680	212
Sous-total – Centre pour la science et les données	4 952	931	4 972	1 126
Commission de gestion des écosystèmes	178	116	136	-
Commission de l'éducation et de la communication	264	116	248	-
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	172	116	181	-
Commission mondiale des aires protégées	221	121	160	-
Commission mondiale du droit de l'environnement	164	122	282	-
Commission pour la sauvegarde des espèces	253	130	239	-
Sous-total – Commissions	1 252	721	1 246	-
Direction générale	2 616	100	2 555	-
Centre pour les politiques internationales	1 176	450	991	320
Unité de financement multilatéral	856	-	681	-
Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN	220	-	34	-
Sous-total – Direction	4 868	550	4 261	320
Gouvernance	729	-	717	-
Réunions	681	-	740	-
Soutien aux Membres et aux Commissions	1 498	-	1 081	775
Sous-total – Soutien aux Membres et Évènements	2 908	-	2 538	775
Bureau de la Conseillère juridique	781	135	701	135
Communications mondiales	1 083	716	1 201	-
Évaluation externe	85	75	-	75
Gestion et évaluation de la performance institutionnelle	904	900	842	900
Groupe de gestion des ressources humaines	1 430	-	1 277	225
Partenariats stratégiques	1 352	1 381	1 649	1 695

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Systèmes d'information mondiaux	3 759	100	3 698	400
Unité d'engagement des entreprises	270	300	-	-
Unité de supervision	291	-	153	170
Sous-total – Soutien institutionnel au programmes	9 955	3 607	9 521	3 600
Groupe mondial des finances	2 158	588	1 934	-
Services généraux	3 068	-	2 918	-
Sous-total – Unités de support financier et administratif	5 226	588	4 852	-
Autres dépenses opérationnelles	513	-	511	-
Total - Dépenses de fonctionnement et allocations	76 139	10 439	70 282	10 089
Allocations à des projets				
Financements programmatiques désignés		1 247		
Projets d'innovation		2 921		3 120
Renforcement de la capacité de gestion des performances régionales		500		500
Total – Allocations à des projets		4 688		3 620
Total - Allocations		15 107		13 709
Réconciliation du revenu d'accords aux comptes consolidés		2023		2022
Allocation totale indiquée ci-dessus		15 107		13 709
Pertes de change réalisées sur les contributions en espèces		21		38
Total affecté sous les accords-cadres		15 128		13 747

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2023			2022		
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	Financement cadre en espèces	Financement cadre en nature	TOTAL	Financement cadre en espèces	Financement cadre en nature	TOTAL
Agence française de développement (AFD), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ministère de la Transition écologique et la Cohésion des territoires (MTECT), ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM), ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)	543	757	1 300	373	846	1 219
Ministère de l'environnement (MOE) – République de Corée	542	199	741	459	238	697
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	741	-	741	620	-	620
Ministère des Affaires étrangères – Danemark	2 926	186	3 112	2 156	274	2 430
Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) – Norvège	1 704	-	1 704	1 866	-	1 866
Agence suédoise de coopération au développement international (Sida) – Suède	4 296	-	4 296	4 039	-	4 039
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	2 124	-	2 124	1 876	-	1 876
Département d'État des États-Unis	589	-	589	549	-	549
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable du Grand-Duché de Luxembourg	521	-	521	451	-	451
Total affecté sous les accords-cadres	13 986	1 142	15 128	12 389	1 358	13 747

Note : Les contributions liées aux détachements de personnel de Corée et du Danemark sont présentées comme des contributions en nature.